DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 44 **DCAS20240328_006**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 45

Approbation du Compte-rendu de la séance du 15 février 2024

La Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 15 février 2024 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil d'Administration du CCAS,

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 15 février 2024.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 46

DCAS20240328_007

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 47

Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Gex. Elle rappelle que ce document rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Elle précise que la différence de 30 € des excédents de fonctionnement provient d'une erreur matérielle lors de la saisie en 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le compte de gestion 2023 du CCAS est conforme au compte administratif 2023 du CCAS ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du CCAS dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Gex ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

Le compte de gestion est consultable en mairie au service CCAS.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 48 **DCAS20240328_008**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 49

Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : Mme Serenella VIPREY

Afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'approbation du compte administratif après production du compte de gestion par le comptable.

Pour ce point de l'ordre du jour, le conseil d'administration du CCAS élit son Président, et Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, se retirera au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Mme MIRAILLET est élue Présidente de séance.

SECTION FONCTIONNEMENT

1) Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **23 351,44 €** dont 23 069,44 € d'opérations réelles et 282,00 € d'opérations d'ordre.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	19 139,65 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 929,79 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	282,00 €

2) Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **42 075 ,17 €** dont 27 739,57 € d'opérations réelles et 14 335,60 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2022.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	14 335.60 €
Chapitre 70	Produits des services	267,13 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	22 000,00 €

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 822,34 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	650.10 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 18 723,73 €.

SECTION INVESTISSEMENT

1) **Dépenses**

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2023.

2) **Recettes**

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **3 684,36 €** dont 282,00 € d'opérations d'ordre et 3 402,36 € d'excédent reporté de 2022.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 402,36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	282,00 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 684,36 €.

Le Compte Administratif 2023 du CCAS dégage un résultat de clôture de 18 723,73 €.

Le Compte Administratif du CCAS est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS se retire.

FOLIO 51

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du CCAS.

Madame VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, revient et reprend la Présidence de séance.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 52 **DCAS20240328_009**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 53

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2024,

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil d'Administration du CCAS doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **18 723,73 €** déterminé comme suit :

- **Dépenses** **23 351,44 €**
- **Recettes** **42 075,17 €**

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, propose d'affecter sur le budget 2024 la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement 2023 en section de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement soit **18 723,73 €** en section de fonctionnement.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 54 **DCAS20240328_010**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 55

Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2024

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'Administration le projet du budget primitif 2024 préparé selon les orientations budgétaires définies en séance du 15 février 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 40 273,73 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 966,36 €

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 68	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	28 107,23 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 884,50 €
Total dépenses de fonctionnement		**40 273,73 €**

Recettes par chapitre :

Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	18 723,73 €
Chapitre 70	Produits de services, domaine et ventes diverses	850,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	15 000.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000.00 €
Chapitre 70	Produits exceptionnels	700.00 €
Total recettes de fonctionnement		**40 273,73 €**

FOLIO 56

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Fonctionnement du Budget primitif 2024.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, présente la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitre :

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	282,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 684,36 €
Total dépenses d'investissement		**3 966,36 €**

Recettes par chapitre :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 684,36 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections (Amortissement des immobilisations)	282,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés (Dépôts et cautionnements reçus)	0,00 €
Total recettes d'investissement		**3 966,36 €**

FOLIO 57

Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, soumet au vote la section Investissement du Budget primitif 2024.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif 2024 ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du CCAS.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 58 **DCAS20240328_011**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 4
Votants : 7
Date de convocation : 15 mars 2024
Date d'affichage : 15 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme MIRAILLET Chantal, Madame BOUIN Danièle

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme ROBILLARD Marine, Mme TEXIER Marjorie, Mme MAILLARD Monique,

Procurations :
Mme TEXIER Evelyne donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Madame Marie COTTRON

FOLIO 59

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 15 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 22 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 29 février 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 7 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 14 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 21 mars 2024, Monsieur BOUVIER Christophe, Président du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 2 avril 2024

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY